|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NATIONS UNIES |  | BES |
|  |  | **IPBES**/9/4 |
|  | Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | Distr. générale 12 avril 2022Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et
les services écosystémiques

Neuvième session

Bonn (Allemagne), 3–9 juillet 2022

Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès dans la mise en œuvre du programme du travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030

Progrès dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030

 Rapport de la Secrétaire exécutive

 Introduction

1. Dans sa décision IPBES-7/1, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») a adopté le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, qui figure dans l’annexe I à cette décision. Dans cette même décision, la Plénière a décidé de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-7/4 et dans la limite des ressources disponibles.
2. Dans sa décision IPBES-8/1, la Plénière a fourni des orientations supplémentaires sur la mise en œuvre de tous les objectifs du programme de travail glissant.
3. Conformément à la demande formulée au paragraphe 3 de la section I de la
décision IPBES-8/1 par laquelle la Plénière priait la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa neuvième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail, la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, a établi, en vue de son examen par la Plénière, le présent rapport sur l’exécution du programme de travail glissant. Ce rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de tous les aspects du programme de travail et fait le point sur le processus de recrutement des membres du personnel du secrétariat en 2021 et en 2022.

 I. Progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail

1. La production de deux évaluations majeures dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030, à savoir l’évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur) et l’évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation des interdépendances), a commencé immédiatement après la huitième session de la Plénière, ainsi que les travaux connexes de toutes les équipes spéciales.
Par ces travaux, la Plateforme continuera d’ouvrir de nouvelles voies pour guider les changements transformateurs qui doivent être opérés d’ici 2030. Grâce à l’engagement et à l’enthousiasme inébranlables de ses membres, experts et parties prenantes, qui se sont poursuivis tout au long de 2021 et en 2022, la Plateforme a pu répondre aux demandes de la Plénière, en dépit de la pandémie de coronavirus (COVID-19), 30 réunions de premier plan ayant été organisées en ligne ou sous un format hybride depuis la huitième session et plusieurs réunions, dont les premières réunions des auteurs pour les deux nouvelles évaluations, se tiendront en présentiel en 2022.

 A. Objectif 1 : Évaluation des connaissances

1. Les progrès accomplis, depuis la huitième session de la Plénière, dans l’élaboration des trois évaluations qui a débuté dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme, comprennent les suivants :
	1. *Évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages :* Dans sa
	décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages. La Plateforme a confirmé dans son programme de travail glissant que cette évaluation serait établie en vue d’être examinée par la Plénière à sa neuvième session. Les observations issues du deuxième examen externe, mené par les gouvernements et les experts, de la deuxième version des chapitres de l’évaluation et de la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs, qui s’est tenu du 16 avril au 10 juin 2021, ont été examinées lors de la troisième réunion des auteurs, qui s’est déroulée en ligne du 28 au 30 juillet 2021. Un atelier destiné à faire avancer la rédaction du résumé à l’intention des décideurs s’est tenu sous un format hybride du 5 au 7 octobre 2021 à Paris, et un atelier final destiné à parachever le résumé à l’intention des décideurs s’est tenu sous un format hybride du 25 au 27 janvier 2022 à Fischingen (Suisse). La Plénière sera invitée à examiner les chapitres de l’évaluation pour acceptation (IPBES/9/INF/1) et de son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/9/6) pour approbation. Un aperçu du processus suivi pour la production de l’évaluation est présenté dans le document IPBES/9/INF/8 ;
	2. *Évaluation des valeurs :* Dans sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques,
	(ci-après dénommée « évaluation des diverses valeurs de la nature et de leur estimation »). La Plateforme a confirmé dans son programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 que cette évaluation serait établie en vue d’être examinée par la Plénière à sa neuvième session. Lors de sa huitième session, la Plénière a décidé, nonobstant la section 3.1 et les dispositions connexes des procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[2]](#footnote-3), de permettre aux gouvernements d’entreprendre un examen supplémentaire du résumé à l’intention des décideurs. Cet examen, effectué des gouvernements et des experts, a eu lieu du 5 au 29 octobre 2021. Un atelier destiné à répondre aux commentaires formulés à l’issue de l’examen et à faire avancer la rédaction du résumé à l’intention des décideurs s’est tenu du 5 au 9 novembre 2021 à Cancún (Mexique). La Plénière sera invitée à examiner les chapitres du rapport d’évaluation pour acceptation (IPBES/9/INF/2) et de son résumé à l’intention des décideurs (IPBES/9/7) pour approbation. Un aperçu du processus de suivi pour la production de l’évaluation est présenté dans le document IPBES/9/INF/7 ;
	3. *Évaluation des espèces exotiques envahissantes.* Dans sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, après sa septième session, pour examen à sa dixième session. Le deuxième examen externe, mené par des gouvernements et des experts, de la deuxième version des chapitres et de la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs s’est tenu du 15 décembre 2021 au 15 février 2022. Les observations ont été examinées lors de la troisième réunion d’auteurs, du 4 au 8 avril 2022, suivie d’une réunion visant à faire avancer la rédaction du résumé à l’intention des décideurs, les 9 et 10 avril. Les deux réunions se sont tenues sous un format hybride à l’Université d’Aarhus (Danemark). Un aperçu du processus suivi pour la production de l’évaluation est présenté dans le document IPBES/9/INF/9.
2. Les progrès accomplis dans l’élaboration des évaluations, notamment dans le cadre de l’objectif 1 du programme de travail glissant, comprennent les suivants :
	1. *Évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (évaluation des interdépendances).* Un groupe d’environ 170 experts pour l’évaluation des interdépendances a été sélectionné par le Groupe d’experts multidisciplinaire en janvier 2022. Le spécialiste de la gestion du programme chargé de diriger le nouveau groupe d’appui technique pour cette évaluation est arrivé au secrétariat de la Plateforme en avril 2022. Le recrutement du spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1re classe) devrait être achevé au cours du deuxième trimestre de 2022. Une réunion d’introduction en ligne pour les experts chargés de l’évaluation a eu lieu les 23 et 24 février 2022. La première réunion d’auteurs se tiendra du 16 au 20 mai 2022 à Frankfort (Allemagne). L’état d’avancement de la préparation de l’évaluation des interdépendances est présenté dans le document IPBES/9/INF/9 ;
	2. *Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 (évaluation du changement transformateur).* Un groupe d’environ 100 experts pour l’évaluation du changement transformateur a été sélectionné par le Groupe d’experts multidisciplinaire en janvier 2022. En septembre 2021, le Bureau a choisi l’Université de Montpellier (France) pour accueillir le groupe d’appui technique pour cette évaluation. Le recrutement du spécialiste de la gestion de programme, de l’administrateur de programme adjoint et du fonctionnaire d’administration du groupe devrait être achevé au deuxième trimestre de 2022. Une réunion d’introduction en ligne pour les experts chargés de l’évaluation s’est tenue les 22 et 24 février 2022. La première réunion d’auteurs aura lieu du 9 au 13 mai 2022 à Montpellier. L’état d’avancement de la préparation de l’évaluation du changement transformateur est présenté dans le document IPBES/9/INF/9 ;
	3. *Évaluation méthodologique des conséquences de l’activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité)*.À sa seizième réunion, le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, a sélectionné, parmi l’ensemble des nominations reçues en réponse à un appel à nomination d’experts, un groupe de 40 experts chargés d’aider au cadrage de l’évaluation. Une conférence en ligne a été organisée les 25 et 26 mars 2021 afin de solliciter de premières contributions au processus de cadrage. La réunion de cadrage s’est tenue en ligne, du 26 au 30 avril 2021. Après la huitième session de la Plénière, un examen externe du projet de rapport de cadrage a eu lieu du 1er novembre au 12 décembre 2021, et des révisions ont été apportées au rapport de cadrage. La Plénière sera invitée à examiner le rapport de cadrage présenté dans le document IPBES/9/8 lors de sa neuvième session. Des informations sur le processus de cadrage sont présentées dans le document IPBES/8/INF/10.
3. Le calendrier ci-après est proposé pour les évaluations réalisées jusqu’en 2030 :

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Utilisation durable des espèces sauvages**

**Valeurs**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 3**

**Espèces exotiques envahissantes**

**IPBES**

**7**

**8**

**9**

**10**

**11**

**12**

**13**

**14**

**15**

**16**

**17**

**Année 3**

**Cadrage**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 2**

**Année 1**

**Année 3**

**Cadrage**

**Biodiversité, eau, alimentation et santé**

**Déterminants des changements
transformateurs**

**Entreprises et biodiversité**

**Année 3**

**Année 2**

**Deuxième évaluation mondiale**

**Cadrage**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 4**

**Cadrage**

**Évaluations thématiques ou méthodologiques supplémentaires (accélérées)**

**2020**

**2021**

**2022**

**2023**

**2024**

**2025**

**2026**

**2027**

**2028**

**2029**

**2030**

Examen des sujets/
produits supplémentaires

Examen des sujets/
produits supplémentaires

Examen des sujets/
produits supplémentaires

Examen du nouveau programme de travail

 **Année 1 Année 2**

**Année 1**

**Année 2**

**Année 1**

 = Décision de la Plénière d’entreprendre une évaluation

 = Acceptation/approbation par la Plénière d’une évaluation finale

**Évaluations thématiques ou méthodologiques supplémentaires (accélérées)**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

**IPBES**

 B. Objectif 2 : Renforcement des capacités

1. Au premier paragraphe de la section III de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la réalisation de l’objectif 2, conformément au mandat révisé énoncé aux sections I et II de l’annexe II de cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale conformément au mandat révisé.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités se sont tenues en ligne le 28 avril 2020 et les 22 et 23 octobre 2021, respectivement. D’autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2021 et en 2022.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 2 depuis la huitième session de la Plénière, décrits dans le document IPBES/9/INF/12, comprennent les suivants :
	1. Dans le cadre de l’objectif 2 a), « Apprentissage et engagement améliorés », ils ont porté, entre autres, sur la mise en œuvre du programme de bourses pour l’évaluation des valeurs, l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages, l’évaluation des espèces exotiques envahissantes et l’équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques, notamment l’organisation prévue d’un atelier de formation à l’intention des boursiers qui doit se tenir en juillet 2022 ; la sélection, en janvier 2022, par le Groupe d’experts multidisciplinaire de boursiers pour les évaluations des interdépendances et du changement transformateur, leur participation à une séance introductive en mars 2022 et leur participation prévue à une journée d’initiation en mai 2022 ; des réunions de dialogue en ligne pour les correspondants nationaux afin d’accroître la pertinence pour les politiques des évaluations et des autres produits de la Plateforme durant les examens externes du cadre sur l’avenir de la nature (4 octobre 2021) et du projet de rapport de cadrage pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité (16 et 18 novembre 2021), ainsi que durant le deuxième examen externe de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes (19 janvier 2022) et des réunions de dialogue en ligne connexes avec les parties prenantes dans le contexte de ces mêmes examens externes devant se tenir le 6 octobre et le 18 novembre 2021 et le 20 janvier 2022, respectivement ; et la poursuite de l’expansion des séries de webinaires et d’autres ressources en ligne de la Plateforme ;
	2. Dans le cadre de l’objectif 2 b), « Accès facilité aux compétences d’experts et à l’information », ils ont concerné le soutien à l’adoption des évaluations approuvées et d’autres produits ; la promotion de communautés de praticiens, y compris des communautés pilotes fondées sur les sciences sociales et les sciences humaines ; et l’organisation de la cinquième réunion du forum sur le renforcement des capacités, qui se tiendra en ligne le 1er janvier 2022 et sera axée sur les entreprises et la biodiversité ;
	3. Dans le cadre de l’objectif 2 c), « Capacités nationales et régionales renforcées », ils ont notamment consisté à encourager la création de plateformes, de réseaux et d’évaluations science-politiques en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux national, sous-régional et régional, en particulier en facilitant la mutualisation des connaissances et des compétences d’experts entre les acteurs clefs des plateformes science-politiques existantes et ceux désireux de créer de nouvelles plateformes, sur les moyens de soutenir les travaux de la Plateforme, ainsi que la promotion et la diffusion des exemples de meilleures pratiques, notamment la création d’un espace en ligne sur le site Web de la Plateforme proposant des orientations à l’intention de ceux désireux de créer, de maintenir et d’utiliser des plateformes et réseaux. Un atelier de dialogue en ligne avec les plateformes et réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux et les correspondants nationaux a été organisé le 1er mars 2022. L’objectif était de renforcer les capacités à communiquer l’importance de la biodiversité pour la nature et les personnes par le dialogue et le partage des connaissances.

 C. Objectif 3 : Renforcement de la base de connaissances

 1. Objectif 3 a) : Travaux avancés sur les connaissances et les données

1. Au premier paragraphe de la section IV de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données aux fins de la réalisation de l’objectif 3 a), conformément au mandat révisé figurant dans les sections I et III de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat révisé.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données se sont tenues en ligne du 13 au 16 juillet 2020 et les 29 et 30 novembre 2021, respectivement. Diverses autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2021 et en 2022.
3. Les progrès accomplis depuis la huitième session de la plénière dans la réalisation de l’objectif 3 a) sont décrits dans le document IPBES/9/INF/14.
4. Les progrès accomplis dans le domaine des travaux avancés sur les moyens de stimuler la production de connaissances ont consisté à fournir un appui, dans le cadre du processus visant à recenser les lacunes des connaissances, aux auteurs des évaluations des valeurs, de l’utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes par le biais de sessions en ligne lors des réunions d’auteurs, et aux auteurs des évaluations des interdépendances et du changement transformateur par le biais de sessions en ligne lors des réunions de présentation de ces évaluations (février 2022), de telles sessions étant également prévues pour les premières réunions d’auteurs qui se tiendront en mai 2022 ; la compilation d’une liste exhaustive des lacunes en matière de connaissances recensées dans le *Rapport de la Plateforme sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* et, lorsque de telles lacunes ont été identifiées, dans les évaluations régionales de la Plateforme, à la suite d’une réunion avec les coprésidents de ces évaluations (août 2021), d’un examen de la liste des lacunes en matière de connaissances par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau lors de leurs dix-huitièmes réunions (février 2022) et de la finalisation de la liste avec les coprésidents des évaluations lors d’un atelier en ligne (mars 2022) ; l’élaboration de plans concernant les dialogues régionaux visant à promouvoir l’adoption dans ces régions des lacunes identifiées en matière de connaissances, sur la base de la liste, y compris les réunions préparatoires avec les principaux programmateurs et agences de financement de la recherche dans ces régions ; l’organisation prévue des premiers dialogues pour l’Europe et l’Asie centrale et pour les Amériques, et les plans initiaux pour tenir de tels dialogues pour l’Afrique et pour l’Asie et le Pacifique ; et l’élaboration d’un plan de suivi des moyens de stimuler la production de nouvelles connaissances, ainsi que des plans visant à mettre en place un fichier collaboratif afin de compiler des exemples de projets nouvellement financés répondant aux lacunes identifiées dans les évaluations de la Plateforme et d’automatiser les activités de suivi.
5. Parmi les progrès accomplis dans le domaine des travaux avancés sur la gestion des données, on peut citer l’examen et la poursuite de l’élaboration de la politique de la Plateforme en matière de gestion des données et des connaissances afin d’y inclure une prise en compte plus explicite de l’utilisation des connaissances autochtones et locales, et l’approbation de la version 2.0 de la politique par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau lors de leurs dix-huitièmes réunions (février 2022) ; la poursuite de l’élaboration de la vision à long terme (jusqu’en 2030) en matière de gestion des données et des connaissances, qui servira de base au mandat de l’équipe spéciale pour la période suivant la dixième session de la Plénière ; la fourniture d’un soutien aux auteurs des évaluations des valeurs, de l’utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes sur les aspects liés aux produits des données (tels que le traitement des données spatiales, y compris les variables et indicateurs essentiels basés sur la télédétection, et la technologie avancée des données) et leurs rapports de gestion des données ; des présentations aux experts lors des réunions de présentation des évaluations des interdépendances et du changement transformateur (février 2022) sur la politique de gestion des données et des connaissances de la Plateforme et les ressources disponibles, de telles sessions étant également prévues pour les premières réunions d’auteurs, qui se tiendront en mai 2022 ; et l’élaboration de lignes directrices supplémentaires à l’intention des auteurs, notamment sur les formats de fichiers ouverts afin d’accroître l’interopérabilité des produits de la plateforme ; et la présentation de la politique de la Plateforme en matière de gestion des données et des connaissances lors de plusieurs conférences internationales en 2022.

 2. Objectif 3 b) : Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux

1. Au deuxième paragraphe de la section IV de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a prorogé le mandat de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux aux fins de la réalisation de l’objectif 3 b), conformément au mandat révisé figurant dans les sections I et IV de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction du mandat révisé.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux se sont tenues en ligne du 11 juin au 2 juillet 2020 et les 9, 16 et 29 novembre 2021, respectivement. Diverses autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2021 et en 2022.
3. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 3 b) sont décrits en détail dans le document IPBES/9/INF/13.
4. Diverses activités ont été menées depuis la huitième session de la Plénière, dont des travaux entrepris avec les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations en cours, notamment la fourniture d’un soutien méthodologique le cas échéant ; l’organisation de dialogues en ligne sur les savoirs autochtones et locaux, bénéficiant de services d’interprétation, lors des examens externes du cadre pour l’avenir de la nature (du 28 au 30 septembre et le 19 octobre 2021) et du projet de rapport de cadrage pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité
(du 22 au 24 novembre 2021), ainsi que lors du deuxième examen externe de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes (du 1er au 3 février 2022), afin de renforcer la contribution des connaissances autochtones et locales à ces processus ; la préparation d’un appel aux contributions, qui sera publié au cours du deuxième semestre de 2022, sur les savoirs autochtones et locaux afin d’enrichir la bibliothèque de la Plateforme dans ce domaine et d’étoffer la liste d’experts pour les évaluations des interdépendances et du changement transformateur ; et la poursuite de l’élaborationdes orientations méthodologiques sur l’application de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des systèmes des savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme, notamment en ce qui concerne les scénarios de consentement préalable libre et en connaissance de cause et les savoirs autochtones et locaux.

 D. Objectif 4 : Appui à l’élaboration des politiques

 1. Objectif 4 a) : Travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes

1. Au premier paragraphe de la section V de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques aux fins de la réalisation de l’objectif 4 a), conformément au mandat figurant dans les sections I et VI de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction de ce mandat.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne),
du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur les outils d’appui et méthodes pour l’élaboration des politiques se sont tenues en ligne du 4 au 7 mai 2020 et du 27 au 29 septembre 2021, respectivement. Diverses autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2021 et en 2022.
3. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’objectif 4 a) depuis la huitième session de la Plénière sont exposés dans le document IPBES/9/INF/15 et concernent la promotion et le soutien de l’utilisation des résultats des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision, par l’organisation de dialogues en ligne prévus, axés sur la région de l’Amérique latine et des Caraïbes (3 mai 2022) et la région de l’Asie et du Pacifique (19 avril 2022), sur la base du pilotage de ce concept pour la région africaine (18 mars 2021), et par l’étude des possibilités d’accroître l’utilisation des produits de la Plateforme par les processus intergouvernementaux ; les activités visant à accroître la pertinence des évaluations de la Plateforme pour l’élaboration des politiques, y compris un examen par l’équipe spéciale du projet de rapport de cadrage et des évaluations et l’élaboration d’une stratégie visant à accroître la participation d’experts ayant une expérience pratique des processus politiques aux évaluations de la Plateforme ; et les travaux relatifs aux moyens de faire en sorte que le portail d’aide à l’élaboration des politiques devienne un centre documentaire pour les produits de la Plateforme.

 2. Objectif 4 b) : Travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

1. Au deuxième paragraphe de la section V de sa décision IPBES-7/1, la Plénière a créé une équipe spéciale sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques aux fins de la réalisation de l’objectif 4 b), conformément au mandat figurant dans les sections I et V de l’annexe II à cette décision. En application de cette décision, le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire ont constitué l’équipe spéciale en fonction de ce mandat.
2. La première réunion des cinq équipes spéciales de la Plateforme créées dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030 a pris la forme d’une réunion conjointe comportant des séances communes et séparées, qui s’est tenue à Bonn (Allemagne), du 11 au 14 novembre 2019. Les deuxième et troisième réunions de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques se sont tenues en ligne du 6 au 8 mai 2020 et du 8 au 10 novembre 2021, respectivement. Diverses autres réunions en groupes plus restreints ainsi que des discussions par courrier électronique ont été organisées tout au long de 2021 et en 2022.
3. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’objectif 4 b) depuis la huitième session de la Plénière sont exposés dans le document IPBES/9/INF/16 et concernent la fourniture d’un appui relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme, dont un examen des projets de rapports de cadrage et des évaluations ; la préparation de publications afin de guider les prochaines évaluations et d’impliquer la communauté scientifique au sens large ; les moyens de stimuler le développement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme, et notamment la création du cadre pour l’avenir de la nature comme outil pour favoriser le développement de scénarios et de modèles sur la biodiversité et les services écosystémiques ; un examen externe du cadre pour l’avenir de la nature et de ses orientations méthodologiques du 6 septembre au 31 octobre 2021, et la révision des fondements du cadre, exposés dans le document IPBES/9/10, et présentés de manière plus détaillée dans le document IPBES/9/INF/16 ; et l’organisation d’un deuxième atelier de modélisation, qui se tiendra du 25 au 28 April 2022 afin de favoriser l’élaboration de scénarios et modèles à l’intention de la Plateforme par des communautés qui créent et appliquent d’autres types de modèle à des échelles et dans des domaines différents présentant un intérêt pour la biodiversité et les services écosystémiques.

 E. Objectif 5 : Renforcement de la communication et de la participation

 1. Objectif 5 a) : Communication renforcée

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 5 a) depuis la huitième session de la Plénière sont décrits en détail dans le document IPBES/9/INF/17 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.

 a) Médias traditionnels

1. Du 1er janvier au 31 décembre 2021, la Plateforme a recensé plus de 17 100 articles relatifs à la Plateforme et aux produits du programme de travail de la Plateforme publiés sur des médias en ligne, ce qui est remarquable en particulier pour une année où aucun nouveau rapport d’évaluation de la plateforme n’a été lancé. Ces articles, qui ne comprennent pas ceux parus dans la presse imprimée ni les reportages télévisés, sont apparus dans presque 145 pays et en 46 langues. Ils représentent une couverture par plus de 8 160 médias et une portée absolue probable de plus de 1,43 milliard de vues. À titre de comparaison, en 2018, année qui a vu le lancement réussi des quatre rapports d’évaluation régionaux de la Plateforme et du *Rapport d’évaluation de la Plateforme sur la dégradation et la restauration des terres,* on avait recensé au total 6 553 mentions de la Plateforme dans des articles publiés en ligne, dans 37 langues et 126 pays.

 b) Médias sociaux

1. En 2021, la Plateforme a continué à développer son audience anglophone en ligne sur tous les canaux de médias sociaux, atteignant et dépassant ses objectifs de croissance du nombre d’abonnés, et enregistrant une croissance annuelle de 55 % sur Facebook, de 40 % sur Twitter, de 95 % sur LinkedIn et de 29 % sur Instagram. La croissance la plus importante enregistrée sur les médias sociaux par la Plateforme en 2021 a été sur LinkedIn : elle a connu une croissance de 95 % du nombre de ses abonnés et de 159 % s’agissant du nombre moyen d’impressions par mois, tout en maintenant un taux d’engagement mensuel moyen supérieur à 7 %.
2. Les communications de la Plateforme ont généré 163,9 millions d’impressions sur toutes les plateformes de médias sociaux, par rapport à une performance déjà remarquable de 41 millions d’impressions en 2020.
3. Les chaînes Twitter de la Plateforme en espagnol et en français ont également connu une bonne croissance en 2021, enregistrant une hausse de 111 % de l’audience de la chaîne en espagnol et de 138 % de l’audience de la chaîne en français. Certains objectifs de croissance en matière d’impressions et d’engagement n’ont pas été atteints, en grande partie en raison des changements majeurs apportés à l’algorithme de Twitter au cours du second semestre de l’année. Les chaînes Twitter de la Plateforme en français et en espagnol sont désormais toutes deux officiellement vérifiées.
4. Les chaînes Facebook de la plateforme en espagnol et en français ont également poursuivi leur croissance en 2021, enregistrant une croissance de 234 % des pages aimées sur Facebook en français, et de 359 % en espagnol.

 c) Suivi et évaluation de l’impact

1. Afin d’aider la communauté de la Plateforme à présenter des exemples concrets de l’impact spécifique des travaux de la Plateforme, le secrétariat a continué, en 2021, de développer la base de données de suivi et d’évaluation d’impact de la Plateforme (TRACK). Cet outil reste ouvert aux contributions publiques, et peut être consulté à l’adresse [www.ipbes.net/impact‑tracking-view](http://www.ipbes.net/impacttracking-view).

 d) Podcast *Nature Insight*

1. En février 2022, la Plateforme a lancé la deuxième série de ses podcasts produite, distribuée et commercialisée par des professionnels, *Nature Insight: Speed-Dating with the Future* (voir le site <https://link.chtbl.com/NatureInsightS02>), comprenant six autres épisodes, afin, une fois de plus, de faire entendre des voix issues de la communauté de la Plateforme que l’on entend moins souvent, mais qui sont néanmoins importantes. La deuxième série a connu un très grand succès, avec plus de 16 800 téléchargements entre mi-février et mi-mars, contre un peu plus de 16 000 téléchargements de la première série sur l’ensemble de l’année 2021. Le podcast de la Plateforme est également entré dans le top 100, le top 20 et le top 10 des podcasts sur la nature dans un certain nombre de pays et a atteint la 61e place du top 200 mondial des podcasts scientifiques. L’une des principales raisons du succès de cette initiative a été l’utilisation de la formule podcast afin de toucher des publics prioritaires plus larges, et de faire en sorte que les parties prenantes, qu’elles soient nouvelles ou non, puissent mieux comprendre les travaux de la Plateforme et se sentir plus concernées par eux. Une troisième série est prévue pour 2023.

 2. Objectif 5 b) : Participation renforcée des gouvernements

1. La participation des gouvernements aux processus de la Plateforme a été considérablement renforcée, notamment grâce à l’organisation de réunions de concertation avec les correspondants nationaux et de périodes d’examen externe pour l’évaluation des espèces exotiques envahissantes, le rapport de cadrage pour l’évaluation des entreprises et de la biodiversité et le cadre pour l’avenir de la nature.

 3. Objectif 5 c) : Participation renforcée des parties prenantes

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 5 c) depuis la huitième session de la plénière sont décrits en détail dans le document IPBES/9/INF/18 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.
2. Les activités relatives à la participation des parties prenantes de la Plateforme au cours du premier semestre de 2021 ont été principalement axées sur la planification, la préparation et la mise en œuvre, grâce au travail d’une équipe de projet multipartite, des premières journées entièrement virtuelles des parties prenantes de la Plateforme, avant la huitième session de la Plénière. Au total, près de 800 personnes ont participé aux journées des parties prenantes lors de la huitième session de la Plateforme, soit plus que lors de toute autre itération antérieure.
3. La collaboration et le partenariat entre la Plateforme et l’Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources ont été reconfirmés et actualisés en juillet 2021, et une nouvelle personne détachée recrutée par l’Union a commencé à travailler avec la Plateforme à la mi-janvier 2022.
4. En janvier 2022, les travaux ont démarré en vue de planifier l’organisation de la journée des parties prenantes avant la neuvième session de la Plénière. Une équipe de projet pour la journée des parties prenantes a été convoquée, comprenant des représentants des deux réseaux auto-organisés de parties prenantes de la Plateforme et du secrétariat, y compris des membres des groupes d’appui technique sur le renforcement des capacités et sur les savoirs autochtones et locaux, pour concevoir et mettre en œuvre ces activités.

 F. Objectif 6 : Renforcement de l’efficacité de la Plateforme

1. Les progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif 6 depuis la huitième session de la Plénière sont décrits en détail dans le document IPBES/9/11 ; la présente section met en évidence les principaux éléments de ces progrès.

 1. Objectif 6 a) : Évaluation périodique de l’efficacité de la Plateforme

1. Un avis a été publié en janvier 2022, lequel comportait un questionnaire visant à demander aux membres et aux parties prenantes de la Plateforme leur point de vue sur l’examen de la Plateforme effectué au terme de son premier programme de travail. Sur la base des réponses reçues, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont préparé le cadre d’examen à mi-parcours, qui sera soumis à la Plénière pour examen à sa neuvième session.

 2. Objectif 6 b) : Évaluation du cadre conceptuel de la Plateforme

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont achevé une étude sur l’utilisation et l’impact du cadre conceptuel. Dans le cadre de cette étude, deux enquêtes en ligne ont été menées, du 6 avril au 29 mai 2020, l’une ciblant les experts des évaluations en cours et des évaluations achevées de la Plateforme, et l’autre les correspondants nationaux et les parties prenantes. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont également procédé à une analyse documentaire afin d’évaluer l’utilisation et l’impact du cadre conceptuel. Un avant-projet de l’étude a été présenté en vue d’un examen externe du 1er juin au 30 septembre 2021. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont tenu compte des observations reçues lorsqu’ils ont parachevé l’étude, qui figure dans le document IPBES/9/INF/20.

 3. Objectif 6 c) : Renforcement de l’efficacité du processus d’évaluation

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont analysé les informations en retour et enseignements obtenus sur le processus d’évaluation de la Plateforme, et ont recommandé à la Plénière d’expérimenter un cycle supplémentaire d’examen par les gouvernements pour le résumé à l’intention des décideurs des évaluations des valeurs et de l’utilisation durable, afin d’accroître l’utilité de ces résumés pour l’élaboration des politiques et de faciliter leur examen par la Plénière. Si un examen supplémentaire du résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation de l’utilisation durable n’a pas été jugé faisable, un examen supplémentaire du résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des valeurs a été réalisé en octobre 2021 et jugé très utile par les auteurs de l’évaluation. Par conséquent, la Plénière souhaitera peut-être demander un tel examen supplémentaire pour l’évaluation des espèces exotiques envahissantes en août 2022.
2. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont également décidé d’adopter, pour les évaluations des interdépendances et du changement transformateur, une approche pilote visant à faire participer davantage de praticiens au processus d’élaboration des évaluations. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document IPBES/9/INF/9.
3. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau ont continué d’appuyer l’expérimentation de méthodes et d’outils nouveaux et innovants dans les évaluations en cours de la Plateforme. Les actions dans ce sens sont pilotées par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données. Les progrès accomplis à cet égard sont présentés dans le document IPBES/9/INF/14. Une manifestation spéciale pour présenter ces activités sera organisée en marge de la neuvième session de la Plénière.

 II. Recrutement des membres du personnel du secrétariat en 2021 et en 2022

1. Dans sa décision IPBES-6/4, la Plénière a approuvé un financement destiné au reclassement de P-2 à P-3 de deux postes du secrétariat. Le processus de recrutement pour les postes de spécialiste de la gestion de l’information (P-3) et de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) s’est achevé en septembre 2019.
2. Dans sa décision IPBES-7/4, la Plénière a approuvé un financement destiné à la création de trois nouveaux postes au secrétariat, dont deux ont été pourvus en 2020. Le poste d’assistant(e) administratif(ve) (GS-5) chargé(e) des achats et des voyages a été pourvu en juin 2020 et celui de fonctionnaire d’administration et chef(fe) des opérations (P-4) chargé(e) de superviser les tâches administratives du secrétariat, y compris les ressources humaines, les achats et l’exécution du budget, en juin 2020. Le processus de recrutement pour le poste de responsable du développement (P-3), qui correspond au poste actuellement financé par le Gouvernement français aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds, a été gelé, étant donné que l’appui en nature de la France pour ce poste a été prolongé jusqu’en août 2022.
3. Dans sa décision IPBES-7/4, la Plénière a également approuvé un financement aux fins de la transformation du poste à mi-temps d’assistant(e) aux systèmes d’information (GS-5) en poste à plein temps de classe GS-6, pour soutenir le développement et la maintenance du système de gestion des données qui permet la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme. Le processus de recrutement pour ce poste a été achevé.
4. En outre, à sa septième session, la Plénière a approuvé le reclassement du poste de chef(fe) du secrétariat de D-1 à D-2, pour reconnaître le niveau de responsabilité, d’engagement et de compétences requis. Le processus de recrutement pour ce poste a été achevé.
5. Dans sa décision IPBES-8/4, la Plénière a approuvé le reclassement du poste d’assistant(e) à la gestion des programmes – communication de GS-5 à GS-6, ainsi que le financement de trois nouveaux postes au secrétariat, notamment ceux de spécialiste de l’information (adjoint de 1re classe), – communication (P‑2), d’assistant(e) à la gestion de l’information (GS-6) et d’assistant(e) à la gestion des programmes (GS-6). Le processus de recrutement du spécialiste de l’information (adjoint(e) de 1re classe) – communication (P-2) et de l’assistant(e) à la gestion des programmes (GS-6) – a été achevé et est en cours pour le poste d’assistant(e) à la gestion des programmes – communication (GS-6), qui a été reclassé, et pour celui d’assistant à la gestion de l’information (GS-6).
6. Un fonctionnaire d’administration (P-3) est parti en 2021 et a été remplacé la même année. Le chef des opérations (P-4) et un assistant administratif (GS-6) sont partis en janvier 2022. Le processus de recrutement pour ces deux postes est en cours.
7. Un membre du personnel a changé de poste au niveau interne en avril 2022 pour occuper le poste d’assistant à la gestion des programmes (GS-6), laissant vacant un poste d’assistant à la gestion des programmes (GS-5). Le processus de recrutement pour ce poste est en cours.
8. Des informations sur les dispositions institutionnelles établies en vue de la mise en œuvre de l’appui technique nécessaire à l’exécution du programme de travail sont présentées dans le document IPBES/9/INF/6.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/9/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir la décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-3)